



**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Vendredi 12 juin 2015 à 19h00

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 15

Présents: 12

Absents: 3

Procurations : 2

Date de convocation: 08 juin 2015

Date d'affichage: 17 juin 2015

L'an deux mille quinze, le douze juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Entrains-sur-Nohain dûment convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance extraordinaire sous la présidence de M. Bernard COQUILLAT, Maire.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Lionel DUVAL, Françoise DESNOYERS, Annie GARCIA, Edwige GAUDRY adjoints

Mélanie CROISY, Emilie DOURNEAU, Serge GAUCHOT, Louis GIBOURET, M. Claude LOZAC'H, Véronique MILLER, Nicole ROCHE-TIGRAIN

Absents : Thierry DETABLE, Marie-Christine GAETAN, Nathalie HUEL

Procurations : M. DETABLE à M. GIBOURET, Mme HUEL à Mme CROISY

Secrétaire de séance : Serge GAUCHOT

Approbation du procès-verbal du 22 mai 2015

M. Serge GAUCHOT est nommé secrétaire de séance.

Plusieurs remarques de Mme GAETAN et de M. DETABLE lu par Mme TIGRAIN.

2. Mme GAETAN a demandé ce qu'il en était pour les peintures de la mairie. M. le Maire lui a répondu que la commune avait jusqu'à 2016 pour voir le problème.

1. Mme GAETAN n'aurait pas dit que les employés communaux sont payés à rien faire, mais que c'est les gens d'Entrains qui le disent.

2. Mme GAETAN et M. DETABLE ont dit que les charges de personnels dans les autres communes sont moins élevées. De plus, la commune emploie l'entreprise BSI pour des travaux paysagers d'un montant de 24 850 € alors que la commune a le matériel et la main d'œuvre.

3. La location annuelle du camping est de 300 € (à cela s'ajouter la location du mini-golf pour un montant de 300 € annuel) et c'est un contrat d'affermage.

Dans les questions diverses, Mme GAETAN et M. DETABLE n'ont jamais dit qu'ils avaient un rôle consultatif dans la commission du personnel.

AFFAIRE N°1

FINANCES : Devis défense incendie pour la station-service

M. le Maire présente les devis pour l'achat des bâches souples. 2 pour la défense incendie de 120 m3 et une pour la récupération des eaux de 240 m3. Il y a 2 devis d'entreprises différentes :

- Abeko pour 10 400 €HT
- Citerneo pour 15 300 €HT

Cette défense incendie servira pour la station-service ainsi que pour le garage et l'ensemble du quartier.

Arrivé de Mme CROISY à 19h27.

Ensuite M. le Maire présente 3 devis concernant le système de relevage :

- SARL Martin 62 818 €HT
- SAS Hydr'Elec 59 905 €HT
- SARL Travaux public des Amognes 61 488 €HT

M. GIBOURET trouve que le devis de la SARL Travaux public des Amognes n'est pas assez détaillé.

En ce qui concerne la maçonnerie, c'est-à-dire le terrassement, nid de sable, plate-forme pour les pompiers et mise en sécurité du site, 2 devis sont présentés :

- SARL Rénov'Arquinoise pour 21 296,80 €HT
- Entreprise JUDEE 19 401,71 €HT

M. le Maire précise que le dossier de DETR a été reçu complet en sous-préfecture et il ne manque plus que l'accord de la DDT pour pouvoir commencer les travaux.

Vote : Le Conseil Municipal à l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise ABEKO pour un montant de 10 400 €HT pour l'achat des bâches souples.

RETIENT l'entreprise Hydr'Elec pour un montant de 59 905 €HT pour le système de relevage.

RETIENT l'entreprise JUDEE pour un montant de 19 401,71 €HT pour les travaux de maçonnerie.

AFFAIRE N°2

INVESTISSEMENT : Demande de fond de concours à la CCVS

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune peut demander un fond de concours à la CCVS, et il propose que ce dernier puisse servir à financer les travaux de voirie.

Le montant pouvant être sollicité s'élève à 12 000 € et une délibération de demande est nécessaire pour que cette dernière passe au conseil communautaire.

Par la suite, si le conseil communautaire accorde ce fond de concours à la commune, le conseil municipal devra reprendre une délibération comme quoi elle accepte cette subvention.

Plan de financement :

Dépenses		Ressources		
Travaux de voirie	50 000 €	Fond de Concours	12 000 €	24 %
		Autofinancement	38 000 €	76 %
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €	100 %

Vote : Le Conseil Municipal à l'unanimité,

SOLLICITE le fond de concours à hauteur de 12 000 € à la CCVS pour financer les travaux de voirie.

La séance est levée à 19h42, l'ordre du jour étant épuisé.